

CANTON DE FOURMIES

MAIRIE
DE**T R É L O N**

Ville internet : @@L*

TRELON, le 28 Août 2017

Le Maire de Trélon

à

LETTRE TRIMESTRIELLE N° 62

Madame, Monsieur,

L'évènement le plus marquant du mois de Septembre est toujours la rentrée scolaire. Après presque deux mois de vacances scolaires avec peu de changement dans le corps enseignant tant à l'école primaire qu'à l'école maternelle. Cette dernière est cependant marquée par le départ de Madame Van Outryve remplacée à la direction par Madame Bailly.

Dans l'organisation de l'Education Nationale, les écoles primaires et maternelles dépendent des communes pour les moyens mis à leur disposition. Comme les projets d'école ont toujours été notre préoccupation, il y a quatre ans j'avais recruté des emplois d'avenir, deux pour chaque école afin d'aider les enseignants dans leur tâche habituelle. Je pense que c'était une plus-value importante.

En maternelle en particulier, je souhaitais qu'un encadrement maximum permette aux enseignants d'adapter leurs pratiques aux problématiques de chacun. C'était sans compter sur la décision du gouvernement de suspendre tous les contrats aidés et de ne pas assurer leur renouvellement.

Cette décision lourde de conséquences va pénaliser tous ceux qui pouvaient prétendre à un tel contrat sauf avis contraire de la direction du travail. Je ne pourrai donc proposer aucun contrat jusqu'au 1^{er} Janvier 2018 et ceux dont l'échéance tombe au quatrième trimestre 2017 et qui pouvaient être renouvelés ne le seront pas.

Pour Trélon comme pour beaucoup de communes, c'est un arrêt brutal pour toutes les actions mises en place. Je n'ai pas encore la solution mais nous ferons tout ce qui nous est possible pour aider les enseignants.

En juin dernier, le ministre de l'Education Nationale a ouvert la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours. Après échange avec l'association des parents d'élèves et les enseignants, le conseil municipal a proposé à Monsieur le Recteur, qui a accepté, de repasser à ces quatre jours d'enseignement, le mercredi redevenant libre en totalité.

Cette décision de bon sens nous permet de faire une économie d'environ 30 000€ sur le budget de cette année.

L'école primaire rentre à 8h30 et la maternelle à 8h45. Ce décalage permet aux parents qui ont des enfants dans les deux niveaux de pouvoir passer aux deux écoles sans souci.

Un problème qui nous a préoccupés pendant les mois d'été concerne les dégradations causées aux bâtiments publics par une bande d'adolescents, à tel point que nous avons dû engager une société de sécurité pour veiller aux biens de la ville. Là encore une dépense inutile si les parents faisaient preuve d'autorité sur leurs enfants ou adolescents !

Tous les noms de ces jeunes ont été relevés et dans les prochains jours, je rencontrerai les familles pour que cessent impérativement ces dégradations.

La sécurité dans la ville est de la responsabilité de la commune et j'entends bien l'assurer même si cela déplaît à quelque uns.

La vitesse reste toujours excessive dans les rues principales. Aussi nous entreprendrons de réaliser dans le cadre du prochain budget des aménagements dissuasifs. Nous commencerons par la rue Victor Hugo puisque le Conseil Départemental veut bien réaliser le rond-point rue Fontesse - rue Victor Hugo. Malheureusement, l'obligation pour la commune de prendre à sa charge une grande partie de la facture rend cette réalisation impossible.

En conséquence, une commission « sécurité » proposera des aménagements qui pourraient être réalisés l'année prochaine.

Il m'avait été demandé de mettre en sens unique une partie de la rue du Canada, soit la portion qui va des nouvelles habitations de l'Avenoise à la rue Foch. C'est très logique étant donné la vitesse excessive des véhicules et la proximité du virage. Aussi, à partir du 15 Septembre les panneaux de signalisation adéquats seront mis en place.

En Avril dernier, le Conseil Municipal a pris un arrêté dit « Permis de louer » dans le cadre de la loi « Alur », loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové.

Il s'agit de contrôler si toutes les locations nouvelles correspondent bien à des logements de qualité, car il y a trop de marchands de sommeil qui offrent des logements « tape à l'œil » pourtant indécents voire insalubres.

Sous la responsabilité d'un adjoint et d'un technicien, il y aura une vérification totale de la rénovation du logement, vérification qui sera suivie par un avis favorable ou pas du maire.

Je connais encore dans Trélon des logements plus que douteux qui devraient être interdits à la location.

En prévision de l'automne, le Parc Naturel de l'Avesnois a transmis les documents de son action « Plantons le décor » pour commandes groupées d'arbres, d'arbustes, fruitiers et variétés potagères, ils sont à votre dispositions à la mairie.

Prochainement, en Octobre, les maisons médicales seront inaugurées. Nous pouvons constater, après presque une année de fonctionnement, combien cet investissement correspond à la demande de la population et permet de fournir à tous les patients un confort de soin jamais égalé.

Le Conseil Municipal est à votre entière disposition pour vous aider à résoudre vos problèmes et il vous assure de son entier dévouement.

